

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2022/172**

**COMMANDE PUBLIQUE(1.1)**

**Attribution du marché travaux  
d'aménagement de voirie de la rue de  
Vieux Berquin et de la rue du Pont des  
Meuniers à HAZEBROUCK**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 059-215902958-20221214-2022\_\_172-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le six décembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27    Absents ayant donné pouvoir : 7    Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme  
BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme  
SCHERRIER  
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. DELVA  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,  
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme  
LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

|                      |                                       |
|----------------------|---------------------------------------|
| Mme FLORQUIN-BLONDEL | qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL |
| Mme ANDRE            | qui a donné pouvoir à Mme BRISBART    |
| M. Philippe DUHAMEL  | qui a donné pouvoir à M. GRIMBER      |
| Mme FERLIN           | qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE    |
| Mme PATOUX           | qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE |
| Mme DEPELCHIN        | qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE    |
| M. PERLEIN           | qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ     |

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Le présent marché concerne des travaux d'aménagement de voirie situés au niveau de la rue de Vieux Berquin et de la rue du Pont des Meuniers.

Les prestations se décomposent en deux lots comme suit :

- Lot 01 : Trottoir - Piste Cyclable – Parking - Assainissement ;
- Lot 02 : Espaces paysagers.

Le lot 2 du présent marché comportait une Prestation Supplémentaire Éventuelle consistant en un entretien annuel.

Ce marché alloti est passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte supérieure à 90 000 € HT conformément à l'article R.2123-1-1° et à l'article R.2113-1 du Code de la Commande Publique. A cet effet, il a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP en date du 26 octobre 2022 ainsi que d'une mise en ligne sur le profil acheteur de la ville : <https://www.marches-securises.fr> à la même date.

Le présent marché a fait l'objet de 24 retraits de dossiers via la plateforme « marches-sécurisés ». A la date limite de remise des offres fixée au 18 novembre 2022 avant 23H30, huit offres ont été déposées.

A l'issue de l'analyse des offres, il s'avère que :

- ✚ l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 1 : Trottoir - Piste cyclable – Parking - Assainissement appréciée au vu des critères de jugement des offres figurant dans le règlement de la consultation, est celle présentée par la SAS EUROVIA STR - Rue Armand Carrel - CS 30026 - 59944 DUNKERQUE CEDEX 2 pour un montant s'élevant à 1 344 000.00 € HT.
- ✚ l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 2 : Espaces paysagers appréciée au vu des critères de jugement des offres figurant dans le règlement de la consultation, est celle présentée par la SN JARBEAU - Parc d'Activités de la Verte Rue - 441, allée des Roseaux 59270 BAILLEUL pour un montant s'élevant à 181 000.00 € HT pour l'offre de base et la Prestation Supplémentaire Éventuelle n°1 (entretien annuel).

Considérant que s'agissant d'un marché de travaux supérieur à 300 000 € HT, une délibération est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent marché ainsi que les éventuelles modifications non substantielles dans la limite du pourcentage autorisé par le Code de la Commande Publique.

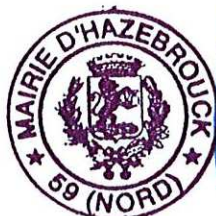
#### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles du présent marché ainsi que les modifications non substantielles ultérieures dans la limite du pourcentage autorisé par le Code de la Commande Publique.

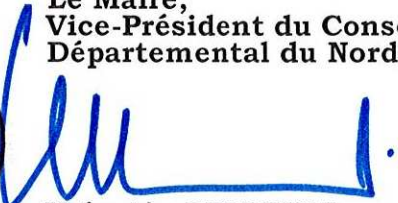
**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,

  
Valentin BELLEVAL.